

La 8^{ème} édition de Jazz à Venir

Le tremplin des Jeunes Talents de Jazz à Porquerolles 2019

Finale les 10 et 11 mai 2019 au Théâtre Denis d'Hyères

Règlement du concours

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le présent règlement définit les conditions de participation et les règles d'organisation de la huitième édition de Jazz à Venir, le tremplin des Jeunes Talents de Jazz à Porquerolles 2019, organisé par l'association Jazz à Porquerolles, et dont la finale se déroulera les 10 et 11 mai 2019.

ARTICLE 2 : ADMISSIBILITE

L'inscription d'une formation sera faite par un membre du groupe nommément désigné, agissant sous sa responsabilité personnelle pour le compte du groupe. Ce membre doit être domicilié en région PACA. Il sera le seul interlocuteur reconnu par les organisateurs.

Ce concours est ouvert à tout groupe de Jazz ou fusion avec d'autres courants musicaux composés de 1 à 5 musiciens. Le groupe devra présenter des compositions originales. Le projet ne doit pas être distribué ou sous contrat avec une maison de disque.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET PRESELECTION

Les candidats doivent envoyer avant le 1 mai 2019, un enregistrement format MP3 (3 morceaux minimum) aux organisateurs, ainsi que le bulletin d'inscription joint, dûment rempli et une fiche technique de la formation présentée. Une présélection sera effectuée par un jury constitué de personnalités du Jazz et de représentants des organisateurs.

ARTICLE 4 : FINALE

La finale du tremplin se déroulera sur la scène du Théâtre Denis, 12 cours de Strasbourg, 83400 Hyères.

Les candidats retenus se produiront devant un jury constitué de personnalités du jazz, musiciens, professionnels, journalistes, les vendredi 10 et samedi 11 mai 2019, à l'heure fixée par les organisateurs.

Chaque formation disposera d'un temps de passage de 25 minutes et devra être présent avec son matériel à l'heure exacte de la représentation.

ARTICLE 5 : ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit soit d'annuler le concours, soit d'en modifier les conditions et l'endroit de déroulement en cas de force majeure. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

ARTICLE 6 : DEFRAIEMENT

Une participation financière aux frais de transport sera versée sur présentation de justificatifs dans la limite de 100 € par groupe. Défraiement établi sur la base du site *Mappy* dans la limite de 2 véhicules par groupe et avec un plafond maximum de 100€. Le mode de transport sera choisi d'un commun accord avec l'organisateur.

Une feuille de route précisant le montant des frais pris en charge par l'organisateur sera établie avant le 6 mai 2019. Tous frais supplémentaires seront à la charge des musiciens. Les frais de transport seront remboursés à la fin du tremplin.

ARTICLE 7 : AUDITIONS

Les 5 à 6 groupes sélectionnés devront se présenter dans la même configuration que celle identifiée aux présélections (formation acoustique ou électrique / musiciens présents sur l'enregistrement). Tout manquement à ces clauses pourra entraîner l'exclusion du concours.

Tous les groupes joueront sur le même backline. Les musiciens seront libres d'apporter leurs effets, le batteur ses cymbales.

ARTICLE 8 : RÉSULTAT

Les résultats du concours seront annoncés le 11 mai 2019 au soir. Le lauréat du tremplin sera programmé lors de la saison 2019/2010. Les dotations du Prix du Public et du Prix du Provençal seront annoncées début mai 2019 sur le site du festival.

ARTICLE 9 : DIVERS

Les groupes sélectionnés s'engagent à se conformer aux divers points du règlement. Les finalistes de l'édition du Tremplin 2013, 2015 et 2017 ne peuvent concourir au Tremplin 2019.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Jazz à Porquerolles
Théâtre Denis
12, cours de Strasbourg
83400 Hyères
(2^e étage porte droite)
Tél: 09 53 98 29 44
tremplin.jazzaporquerolles@gmail.com

L'association Jazz à Porquerolles présente
La 8^{ème} édition de Jazz à Venir
Le tremplin des Jeunes Talents de Jazz à Porquerolles 2019
Finale les 10 et 11 mai 2019 au Théâtre Denis d'Hyères

Bulletin d'inscription

Ce bulletin doit être envoyé dûment rempli avec un enregistrement (2/3 morceaux format mp3) et une fiche technique de la formation avant le 1^{er} mai 2019 à :

tremplin.jazzapoquerolles@gmail.com

Représentant de la formation

Nom:..... Prénom :
.....

Adresse:
.....
.....
.....
.....
.....

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Renseignements concernant la formation

Nom de la formation :
.....

Site internet ou lien d'écoute (optionnel) :
.....

Composition de la formation (musiciens et instruments)
.....
.....
.....
.....

